

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-478/SG/FIN autorisant M. Osman Gueleh Farah à acquérir un immeuble sis à Djibouti, titre foncier n° 866.

n° 70-478/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
28 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Osman Gueleh Farah est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 1.249 mètres carrés, portant un bâtiment à étage comprenant 14 logements, sis à Djibouti, rue Bourhan-Bey, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 866, au nom de Mme Harsutta Chimanlal, veuve de Chimanlal Kanjee Parek.